



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 10 mai 2022

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 22
Voix favorables : 22
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

DELIBERATION
n°CFVU – 2022 – 17

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 832-1, D. 612-1 à D. 612-18, D. 613-38 à D. 613-50, et R. 719-48 à R. 719-50 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 2021-153 du 14 décembre 2021 portant décision relative aux capacités d'accueil dans les formations de première année du premier cycle conduisant au diplôme national de Licence,

Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 2021-156 du 14 décembre 2021 portant décision relative aux capacités d'accueil et aux modalités d'admission en Licence professionnelle pour l'année universitaire 2022/2023,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 15 mars 2022 portant décision relative aux capacités d'accueil et aux modalités d'admission en Master 1 pour l'année universitaire 2022/2023,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 15 mars 2022 portant décision relative aux capacités d'accueil et aux périodes de candidature en Master 2 pour l'année universitaire 2022/2023,

Vu les conventions de partenariat établies entre les établissements d'enseignement secondaire publics et privés ayant des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) et l'Université Toulouse 1 Capitole,

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

La commission de la formation et de la vie universitaire adopte le règlement des admissions dont les dispositions sont fixées ci-après :

I – MODALITES D'ADMISSION DANS LES FORMATIONS

ARTICLE 1 CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux formations dispensées par l'Université Toulouse Capitole sauf pour les candidatures à l'admission aux formations suivantes :

- celles proposées par l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Rodez ;
- celles accessibles par l'intermédiaire de la plateforme « Parcoursup » ;
- celles relevant d'une école doctorale ;
- celles proposées par la Formation Continue Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A) .

Les dispositions de l'articles 3 ne sont pas applicables aux candidats à une admission :

- en première année de Licence ou de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) ;
- en première et seconde année de Master.

L'admission dans ces diplômes ou niveaux de diplôme est régie par les dispositions des délibérations susvisées qui définissent notamment des périodes et modalités de candidature spécifiques.

ARTICLE 2 **CONDITIONS D'ACCES DANS LES FORMATIONS**

2.1 Accès de plein droit

L'autorisation d'inscription annuelle dans les formations est accordée de plein droit aux titulaires des titres, diplômes ou niveaux de formation requis pour chacune des formations présentées en **annexe 1**.

Les titulaires du titre ou diplôme ou niveau de formation requis et obtenu à UT1 Capitole sollicitent directement leur réinscription dans les délais et selon les modalités définies dans le règlement des inscriptions de l'UT1.

Les titulaires du titre ou diplôme ou niveau d'accès requis mais obtenu en dehors de l'UT1 Capitole doivent solliciter leur **admission** préalablement à leur inscription. La candidature permet d'effectuer un contrôle préalable visant à établir si l'étudiant dispose bien du titre ou du diplôme ou du niveau de formation requis pour un accès de plein droit :

- dans ce cas, il reçoit une décision d'admission l'autorisant à réaliser son inscription administrative dans la formation souhaitée ;
- dans le cas contraire, le dossier complet de l'étudiant est soumis à l'appréciation de la commission d'admission selon les conditions qui suivent.

2.2 Accès par commission d'admission

A défaut d'accès de plein droit, le Président de l'Université peut autoriser une inscription sur proposition d'une commission pédagogique compétente pour la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, conformément aux dispositions des articles D. 613-38 et suivants du code de l'éducation. Celle-ci est saisie d'une demande de validation dans le cadre de la procédure d'**admission** préalable à l'inscription.

Ont notamment vocation à candidater les étudiants titulaires d'un titre ou d'un diplôme d'une nature ou d'un niveau correspondant à ceux présentés en **annexe 1**, parmi lesquels :

- **BAC** : baccalauréat français, titre français admis en dispense du baccalauréat, diplôme étranger de fin d'études secondaire équivalent
- **BAC+1** : 1^{ère} année de Licence, autre diplôme français ou niveau de diplôme français équivalent à 60 crédits ECTS, titre étranger ou niveau d'études à l'étranger équivalent
- **BAC+2** : 2^{ème} année de Licence, BTS, DUT, autre diplôme français ou niveau de diplôme français équivalent à 120 crédits ECTS, titre étranger ou niveau d'études à l'étranger équivalent
- **BAC+3** : Licence, Licence professionnelle, autre diplôme français ou niveau de diplôme français équivalent à 180 crédits ECTS, titre étranger ou niveau d'études à l'étranger équivalent
- **BAC+4** : 1^{ère} année de master, maîtrise ou autre diplôme français, ou niveau de diplôme français équivalent à 240 crédits ECTS, titre étranger ou niveau d'études à l'étranger équivalent
- **BAC+5** : Master, D.E.A., D.E.S.S., autre diplôme français ou niveau de diplôme français équivalent à 300 crédits ECTS, titre étranger ou niveau d'études à l'étranger équivalent

2.3 Accès réservé

Certaines formations sont réservées à des étudiants déjà inscrits dans une autre formation dispensée par l'établissement ou dans un établissement partenaire. Dans ce cas, aucune demande d'admission ne peut être prise en compte en dehors des publics concernés tels que définies en **annexe 1**.

Les étudiants concernés par ces formations à accès réservé sollicitent directement leur inscription dans les délais et selon les modalités définies dans le règlement des inscriptions de l'UT1 Capitole.

ARTICLE 3

PROCEDURE DE DEMANDE D'ADMISSION

Sauf cas particuliers, les demandes d'admission sont réalisées par l'intermédiaire du téléservice eCandidatures, selon les conditions d'utilisation prévues au présent article.

3.1. Constitution du dossier de candidature

Le dossier d'admission est constitué des pièces ci-après énoncées :

Dans tous les cas :

- la (les) pièce(s) permettant de justifier l'état civil du candidat ;
- le dossier détaillé du cursus du candidat permettant d'apprécier les objectifs et compétences visés par la formation dont il est diplômé ;
- les diplômes, certificats et relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies.

En fonction de la formation à laquelle l'étudiant est candidat, il pourra également lui être demandé de fournir les pièces suivantes :

- une lettre de motivation exposant son projet professionnel ;
- un curriculum vitae ;
- une attestation et/ou un diplôme spécifique à la nature des enseignements de la formation visée (par exemple un justificatif du niveau de langue) et/ou un test standard d'aptitude au raisonnement et à la rédaction ;
- une ou plusieurs lettre(s) de recommandation d'un enseignant ou d'un maître de stage.

En fonction de la formation à laquelle l'étudiant est candidat, un entretien pourra également être mené, soit pour tous les étudiants, soit pour des étudiants présélectionnés sur dossier.

3.2. Conditions d'utilisation du téléservice eCandidatures

L'université n'est régulièrement saisie par voie électronique d'une demande d'admission aux formations concernées que par l'usage du téléservice eCandidatures. En particulier, l'envoi d'un courrier électronique ne saurait s'y substituer.

L'accès au téléservice se fait par l'intermédiaire du site internet de l'Université Toulouse 1 Capitole ou, pour les formations relevant de cette composante, du site Internet de l'Ecole d'économie de Toulouse (TSE).

Les candidats créent un compte personnel à partir duquel ils formulent leurs demandes. Afin de s'identifier, les candidats doivent fournir leurs nom et prénom, adresse électronique, numéro étudiant pour les candidats inscrits à l'Université Toulouse 1 Capitole au moment de leur demande d'admission, ainsi que leur numéro INE (identifiant national étudiant).

L'adresse électronique fournie par les candidats sera utilisée par l'université pour les échanges ultérieurs relatifs à leur demande.

En utilisant le téléservice eCandidatures, le candidat s'engage à fournir des informations exactes, à jour et complètes.

3.3. Instruction des demandes d'admission

Les demandes d'admission sont accompagnées d'un dossier visant à vérifier que les intéressés sont titulaires du titre ou diplôme leur donnant accès de plein droit à la formation visée. Dans le cas contraire, leur demande fait l'objet d'un examen par la commission pédagogique compétente.

Les candidats doivent fournir un dossier complet afin que leur demande soit prise en considération. L'examen de la demande par la commission compétente peut entraîner une demande de pièces complémentaires destinée à permettre à la commission d'apprécier précisément les connaissances, les méthodes et le savoir-faire du candidat en fonction de la formation qu'ils souhaitent suivre. Les candidats qui s'abstiennent de donner suite à la demande de pièces complémentaires sont considérés comme renonçant à leur candidature.

La validation permet d'accéder directement à une formation dispensée par l'Université Toulouse 1 Capitole conduisant à la délivrance d'un diplôme national. Elle est prononcée par le Président de l'université sur proposition de la commission pédagogique compétente. La commission peut refuser de proposer l'admission du candidat dans la formation demandée et éventuellement proposer son orientation vers une autre formation dispensée par l'établissement.

Les candidats dont l'accès à la formation demandée est autorisé doivent confirmer leur demande dans le délai qui leur est indiqué lors de la notification de la décision favorable. A défaut, ils sont réputés renoncer à leur inscription.

ARTICLE 4 **CALENDRIER DU DEPOT DES CANDIDATURES**

Sans préjudices des dates fixées par l'établissement pour l'accès dans les formations exclues du périmètre, les périodes de dépôt des demandes d'admission pour les formations concernées par le présent règlement sont précisées en **annexe 2**.

ARTICLE 5 **TRAITEMENT DES DOSSIERS NON PARVENUS, INCOMPLETS OU IRREGULIERS**

Le non-respect de la procédure concernant le retour du dossier de candidature entraîne l'interruption de l'opération d'admission.

L'université informe les candidats pour lesquels les dossiers sont incomplets ou irréguliers des modalités et délais de régularisation.

Cette notification se fait exclusivement par courrier électronique, à l'adresse fournie par le candidat.

Les candidats peuvent suivre l'état de leur dossier sur la plateforme de candidature en ligne. Les candidats dont les dossiers ne sont pas régularisés ou incomplets sont réputés renoncer à leur demande d'admission.

ARTICLE 6 **TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES**

Le traitement des données à caractère personnel relatif à la procédure d'admission telle que définie dans le présent arrêté est mis en place par l'Université Toulouse 1 Capitole, représentée par son président Monsieur Hugues KENFACK pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Ce traitement a pour finalité de permettre, notamment par le biais d'un téléservice, la gestion des candidatures et des admissions dans certaines formations dispensées par l'Université Toulouse 1 Capitole. Ce traitement a également une finalité statistique.

Les catégories de données à caractère personnel faisant l'objet du présent traitement sont les suivantes :

- Données relatives à l'identité des candidats : pièces permettant de justifier l'état civil du candidat ;
- Données relatives au cursus de formation des candidats : dossier détaillé permettant d'apprécier les objectifs et compétences visés par la formation dont il est diplômé, diplômes, certificats et relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies, lettre de motivation, curriculum vitae, attestation et/ou diplôme spécifique à la nature des enseignements de la formation visée et/ou un test standard d'aptitude au raisonnement et à la rédaction, une ou plusieurs lettre de recommandation d'un enseignant ou d'un maître de stage ;
- Données d'identification au téléservice eCandidatures : nom(s), prénom(s), adresse électronique personnelle, numéro étudiants pour les candidats inscrits à l'Université Toulouse 1 Capitole, et identifiant national étudiant (INE)

Les données à caractère personnel collectées auprès des usagers ayant candidaté au sein d'une formation dispensée par l'Université Toulouse 1 Capitole et n'ayant pas été admis, ou ne s'étant pas inscrit, sont détruites après une durée de conservation d'un an.

Les données à caractère personnel collectées auprès des usagers ayant candidaté au sein d'une formation dispensée par l'Université Toulouse 1 Capitole, ayant été admis, et s'étant inscrit dans cette formation sont conservées pour une durée de 10 ans, puis font l'objet d'un échantillonnage. Lorsqu'un usager est admis au sein d'une formation dispensée par l'Université Toulouse 1 Capitole et régulièrement inscrit, les données à caractère personnel collectées conformément au présent arrêté font l'objet d'un nouveau traitement dont les finalités sont : la gestion administrative de la pédagogie et de la scolarité des étudiants, la réalisation de traitements à des fins de statistiques et la mise en œuvre d'enquêtes sur les conditions de vie des étudiants, leurs parcours et leur insertion, tel que défini dans le règlement des inscriptions de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Les personnes habilitées de la direction de la scolarité de l'Université Toulouse 1 Capitole auront accès à l'ensemble des informations et données à caractère personnel contenues dans le traitement. Les membres des commissions d'admission seront destinataires des données relatives à l'identité des personnes concernées, ainsi qu'aux informations nécessaires pour la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnel.

Ont également accès aux données à caractère personnel, dans le cadre des finalités décrites ci-dessus : la présidence, la direction générale des services et la direction des affaires juridiques et institutionnelles.

Les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition, prévus par les articles 15, 16, 18 et 21 du règlement (UE) 2016/679 susvisé, ainsi que le droit prévu à l'article 85 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 susvisée, s'exercent auprès de la déléguée à la protection des données par courrier électronique à l'adresse suivante : dout-capitole.fr

De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour toute question concernant le traitement de vos données personnel, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données de l'Université Toulouse 1 Capitole :

dpo@ut-capitole.fr

ou par courrier adressé à :

Université Toulouse 1 Capitole
Direction des Affaires juridiques et institutionnelles
A l'attention du Délégué à la Protection des Données
2 rue du Doyen Gabriel Marty
31042 TOULOUSE CEDEX 9

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès de l'Université Toulouse 1 Capitole, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3 Place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et la déléguée à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité.

Toulouse, le 10 mai 2022

Hugues KENFACK
Le Président de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire



ANNEXE 1 – CONDITIONS D'ACCES DANS LES FORMATIONS

FACULTE D'ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

Formation	Accès de plein droit	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès par commission	Niveau de recrutement	Accès réservé	Public(s) concerné(s)
L2 Administration Economique et Sociale (AES)	X	L1 AES (hors UT1)* L1 AES (UT1) L1 AES LAS (UT1)	X	BAC+1		
L2 Administration Economique et Sociale (AES) mineure Accès Santé (LAS)	X	L1 AES LAS (UT1)	X	BAC+1		
L2 Administration Economique et Sociale (AES) CPGE					X	Etudiants CPGE des lycées conventionnés
L3 Administration Economique et Sociale parcours Gouvernance des Entreprises et des Territoires (GET)	X	L2 AES (UT1) L2 Economie parcours Economie et Droit (UT1) L2 Droit parcours Droit et Gestion (UT1) DU classe préparatoire aux études en L3 AES (UT1)	X	BAC+2		
L3 Administration Economique et Sociale parcours Economie et Société	X	L2 AES (UT1) L2 Economie parcours Economie et Gestion (UT1) L2 Economie parcours Economie MIAHS (UT1) L2 Economie parcours Economie Droit (UT1) DU classe préparatoire aux études en L3 AES (UT1)	X	BAC+2		
L3 Administration Economique et Sociale parcours Economie et Société (ES) mineure Accès Santé (LAS) et parcours Gouvernance des Entreprises et des Territoires (GET) mineure Accès Santé (LAS)	X	L2 AES parcours accès santé (UT1)	X	BAC+2		
LPRO Aménagement paysager, conception, gestion, entretien parcours Administration et gestion des entreprises du paysage			X	BAC+2		
LPRO Métier de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des entités agricoles tous parcours			X	BAC+2		
DU Classe préparatoire aux Etudes juridiques et Economiques (CPEJE)					X	Etudiants chinois inscrits dans le cadre du programme international
DU Classe préparatoire aux Etudes (CPL3) en L3 Administration Economique et Sociale					X	Etudiants chinois inscrits dans le cadre du programme international

* L1 AES obtenue hors UT1 : accès de plein droit sous réserve de réaliser une demande d'admission sur eCandidatures

FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

Formation	Accès de plein droit	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès par commission	Niveau de recrutement	Accès réservé	Public(s) concerné(s)
L2 Droit parcours général (Toulouse/Montauban)	X	L1 Droit * L1 AES * L1 Economie et Droit * L1 Economie et Gestion * étudiants autorisés à s'inscrire en 2ème année de CPGE (liste officielle des CPGE) L1 PASS ^(a) Capacité en droit ^(b)	X	BAC+1		
L2 Droit parcours mineure Accès Santé (LAS)	X	L1 Droit parcours LAS (UT1) ^(c) L1 PASS ^(d)	X	BAC+1		
L2 Droit parcours bilingue et parcours double diplômant	X	L1 Droit même parcours (UT1)				
L2 Droit parcours CPGE					X	Etudiants inscrits en 2ème année de CPGE dans un des lycées conventionnés
L3 Droit parcours Droit (Toulouse/Montauban)	X	L2 Droit * L2 AES * L2 Economie et Droit * Obtention de l'examen de premier clerc	X	BAC+2		
L3 Droit parcours Droit mineure Accès Santé	X	L2 Droit accès santé (UT1)				
L3 Droit parcours bilingue et parcours double diplômant	X	L2 Droit même parcours (UT1)				
L3 Droit parcours Droit et Science Politique		L2 Droit * L2 Economie et Droit *	X	BAC+2		
L3 Droit parcours Juriste d'entreprise			X	BAC+2		
LPRO Métiers du notariat parcours Rédacteur d'actes			X	BAC+2		
DU Diplôme Juriste Conseil en Entreprise (DJCE)					X	Etudiants inscrits en M2 Juriste d'affaires
DU Master européen en Droit et Science du Travail Européen (DSTE)					X	Etudiants inscrits en M2 droit et science du travail européen
DU European Master in Comparative International and European Law (CIEL)					X	Etudiants inscrits en M2 droit international et comparé (MADIC)
Diplôme Supérieur de Notariat (DSN)	X	M1 Droit Notarial	X	BAC+4		
DU Collège Supérieur de Droit - niveau licence					X	Etudiant de licence en droit à UT1 ayant obtenu sa L2 avec une moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 ou une moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et avoir recueilli l'avis favorable du jury
DU Collège Supérieur de Droit - niveau master					X	Etudiants de Licence en droit à UT1 obtenu sa L3 avec une moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 ou une moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et avoir recueilli l'avis favorable du jury

* L1 ou L2 obtenue hors UT1 : accès de plein droit au niveau supérieur sous réserve de réaliser une demande d'admission sur eCandidatures

(a) L1 PASS : accès de plein droit sous réserve d'une moyenne $\geq 10/20$ à l'issue de cette année de formation

(b) Capacité en droit : accès de plein droit sous réserve d'une moyenne $\geq 15/20$ pour chaque année de capacité

(c) L1 Droit parcours LAS : accès de plein droit sous réserve d'avoir validé les 10 ECTS de la mineure santé et d'avoir fait l'objet d'un refus d'admission en L2 MMOP

(d) L1 PASS : accès de plein droit sous réserve d'avoir suivi la mineure Droit à UT1

ECOLE EUROPEENNE DE DROIT - ESL

Formation	Accès de plein droit	Titre ou niveau de formation requis	Accès par commission	Niveau de recrutement	Accès réservé	Diplôme(s) concerné(s)
DU Diplôme d'études en droit de l'Union européenne (DEDUE)	X	L1 Droit L1 AES Diplôme de l'IEP	X	BAC+1		
DU European School of Law Toulouse					X	Etudiants inscrits en Licence Droit parcours bilingue ou parcours double diplomes internationaux
DU Droit Européen - Santé et Produits de Santé			X	L3 Droit BAC+3 en médecine ou pharmacie, ou profession jugée équivalente		

INSTITUT D'ETUDES JUDICAIRES – IEJ

Formation	Accès de plein droit	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès par commission	Niveau de recrutement	Accès réservé	Diplôme(s) concerné(s)
PREPA aux concours de gardien de la paix et sous-officier de gendarmerie	X	BAC				
PREPA aux concours des Métiers de Greffe	X	BAC+2				
PREPA au concours d'entrée à l' ENM	X	BAC+4				
PREPA à l'examen d'entrée à l' Ecole des Avocats	X	M1 Droit (tous parcours)			X	Etudiants inscrits en M1 mention Droit (tous parcours)
DU Certificat de criminologie et de science pénale	X	BAC				
DU Certificat Compliance Officer et sécurité financière spécialisation juriste conformité antiblanchiment et anticorruption	X	L2 Droit L2 Economie L2 Gestion L2 AES L2 Science Politique				

FACULTE D'INFORMATIQUE

Formation	Accès de plein droit	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès par commission	Niveau de recrutement	Accès réservé	Public(s) concerné(s)
L3 MIA SHS parcours MIA GE	X	L2 Economie parcours Economie et MIA SHS (UT1) L2 Economie parcours Economie et Gestion (UT1)	X	BAC+2		
LPRO Métiers de l'informatique : applications web parcours Responsable Technique d'Application Internet (RTAI)			X	BAC+2		
Année préparatoire Chine					X	Etudiants sélectionnés par les Universités chinoises partenaires uniquement

DEPARTEMENT DES LANGUES ET CULTURES

Formation	Accès de plein droit	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès par commission	Niveau de recrutement	Accès réservé	Public(s) concerné(s)
Préparation au « Diplôme d'Etudes en Langue Française niveau B2 - DELF B2 »	X	BAC français ou titre admis en dispense du baccalauréat *	X	BAC		
Préparation au « Diplôme Approfondi de Langue Française niveau C1 -	X	BAC français ou titre admis en dispense du baccalauréat **	X	BAC		
Préparation au « Test Of English as a Foreign Language - TOEFL »	X	BAC français ou titre admis en dispense du baccalauréat ***	X	BAC		
Préparation au « Test Of English for International Communication – TOEIC »	X	BAC français ou titre admis en dispense du baccalauréat ***	X	BAC		
Préparation au Diploma de Español como Lengua Extranjera – DELE »	X	BAC français ou titre admis en dispense du baccalauréat ****	X	BAC		
Préparation à l'examen du « First Certificate of Cambridge - FCE »	X	BAC français ou titre admis en dispense du baccalauréat *****	X	BAC		
Préparation à l'examen du diplôme « Certificate of Advanced English - CAE »	X	BAC français ou titre admis en dispense du baccalauréat *****	X	BAC		
Module de Français Langue Etrangère de Spécialité (FLE de Spécialité)			X	BAC	X	étudiants non francophones ayant un niveau B2 en FLE inscrits à UT1 soit dans la cadre d'un programme d'échange Erasmus, soit à titre individuel
Module de Langue et Culture Françaises (LCF)					X	étudiants non francophones inscrits à UT1 soit dans la cadre d'un programme d'échange Erasmus, soit à titre individuel

* Le DELF B2 a pour but de valider un niveau B2 harmonisé sur le *Cadre européen commun de référence pour les langues*. Ainsi, une personne souhaitant présenter cet examen devra avoir atteint le niveau B2 pour suivre la formation.

** Le DALF C1 a pour but de valider un niveau C1 harmonisé sur le *Cadre européen commun de référence pour les langues*. Ainsi, une personne souhaitant présenter cet examen doit avoir atteint le niveau C1 pour suivre la formation.

*** Il n'y a pas de prérequis concernant le niveau de langue, mais les participants ayant un niveau inférieur à B1 devront fournir un travail personnel très important.

**** Les examens de l'Instituto Cervantes (DELE) ont pour but de valider et certifier un niveau donné. Ainsi, une personne souhaitant présenter les DELE des niveaux A1 à C2 devra dès lors avoir le niveau suffisant pour suivre la préparation et se présenter à l'examen (A1, A2, B1, B2, C1 ou C2). Les participants ayant un niveau inférieur au niveau visé devront fournir un travail personnel important.

***** Les examens de Cambridge English ont pour but de valider et certifier un niveau donné. Ainsi, une personne devra avoir le niveau suffisant pour suivre la préparation et se présenter à l'examen (niveau B2 pour présenter l'examen du FCE et niveau C1 pour présenter celui du CAE). Les participants ayant un niveau inférieur au niveau visé devront fournir un travail personnel important.

ECOLE D'ECONOMIE DE TOULOUSE – TSE

Formation	Accès de plein droit	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès par commission	Niveau de recrutement	Accès réservé	Public(s) concerné(s)
L2 Economie tous parcours Double diplômant	X	L1 même parcours (UT1)	X	BAC+1		
L2 Economie tous parcours	X	L1 Economie*	X	BAC+1		
L2 Economie CPGE					X	Etudiants inscrits en 2ème année de CPGE dans un des lycées conventionnés
L2 Economie parcours Economie voie ENS - Paris - Saclay					X	Etudiants inscrits en 2ème année de CPGE ENS-Paris-Saclay Lycée Ozenne
L2 Economie parcours Economie accès mineure Santé (LAS)	X	L1 même parcours (UT1)	X	BAC+1		
L3 Economie parcours Double diplômant en Economie et en MIASHS			X	BAC+2	x	Etudiants issues de CPGE BL intégrant TSE par le concours B/L -SES ⁽¹⁾
L3 Economie parcours Economie			X	BAC+2	x	Etudiants issues de CPGE BL intégrant TSE par le concours B/L -SES ⁽¹⁾
L3 Economie parcours Double diplômant en Economie et en Droit			X	BAC+2		
Magistère Economiste - Statisticien - 1ère année					X	Etudiants inscrits à UT1 en L3 Economie parcours double diplômant en Economie et en MIASHS à UT1
Magistère Economiste - Statisticien - 2e année					X	Etudiants inscrits à UT1 en M1 Econométrie et Statistique et ayant validé la 1ère année du DU magistère Economiste-Statisticien (obtenu à UT1C-TSE uniquement)
Magistère Economiste - Statisticien - 3e année					X	Etudiants inscrits à UT1 en M2 Econométrie et Statistique et ayant validé la 2ème année du DU magistère Economiste-Statisticien (obtenu à UT1C-TSE uniquement)
DU Professionnalisation niveau 1					X	Etudiants inscrits à UT1 en M1 Economie parcours standard, M1 Econométrie, statistiques parcours standard, M1 Economie parcours ECL double diplômant Economie et Droit, M1 Economie Appliquée parcours standard
DU Professionnalisation niveau 2					X	Etudiants inscrits à UT1 en M2 Economie parcours économie appliquée, M2 Economie parcours Economics and competition law, M2 Econométrie statistiques parcours statistique et économétrie
DU DEAR (Mres)					X	Etudiants inscrits à l'école doctorale TSE ou titulaires d'un Master spécialement autorisés par le Directeur

* L1 Economie obtenue hors UT1 : accès de plein droit sous réserve de réaliser une demande d'admission sur eCandidatures

⁽¹⁾ dans la limite de 15 places

ECOLE DE MANAGEMENT DE TOULOUSE - TSM

Formation	Accès de plein droit	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès par commission	Niveau de recrutement	Accès réservé	Public(s) concerné(s)
L2 Gestion parcours Bachelor of Science in Global Management	X	L1 BSc in Global Management (UT1)	X	BAC+1		
L2 Gestion	X	L1 Gestion (UT1)	X	BAC+1		
L2 Gestion CPGE					X	Etudiants inscrits en 2ème année de CPGE dans un des lycées conventionnés
L3 Gestion parcours Bachelor of Science in Global Management	X	L2 BSc in Global Management (UT1)	X	BAC+2		
L3 Gestion parcours Comptabilité-Contrôle	X	L2 Gestion (UT1)	X	BAC+2	X	Etudiants de l'IUT de Rodez ^(a) ayant validé le DUT GEA Etudiants de TSE ayant validé la L2 Economie-Gestion ^(b)
L3 Gestion parcours Management	X	L2 Gestion (UT1)	X	BAC+2	X	Etudiants de l'IUT de Rodez ^(a) ayant validé le DUT GEA Etudiants de TSE ayant validé la L2 Economie-Gestion ^(b)
L3 Gestion parcours Marketing	X	L2 Gestion (UT1)	X	BAC+2	X	Etudiants de l'IUT de Rodez ^(a) ayant validé le DUT GEA Etudiants de TSE ayant validé la L2 Economie-Gestion ^(b)
DU Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DUSCG)	X	Etudiants ayant suivi le DUSCG1 et le DUSCG 2 (UT1)				

(a) uniquement les étudiants ayant obtenu 3 mentions sans redoublement ni réorientation

(b) limité aux 50 étudiants ayant obtenu les meilleurs résultats dans les UE de Gestion

FORMATION OUVERTE A DISTANCE

Formation	Accès de plein droit	Titre ou niveau de formation requis	Accès par commission	Niveau de recrutement	Accès réservé	Diplôme(s) concerné(s)
L2 Droit parcours Droit FOAD et parcours Science politique FOAD	X	L1 Droit même parcours (UT1) L1 AES* L1 Economie et Droit* L1 Economie et Gestion* L1 Sciences économiques* étudiants autorisés à s'inscrire en 2ème année de CPGE (liste officielle des CPGE)	X	BAC+1		
L3 Droit parcours Droit FOAD	X	L2 Droit même parcours (UT1) L2 AES* L2 Economie et Droit* Obtention de l'examen de premier clerc	X	BAC+2		
L3 Droit parcours Science Politique FOAD	X	L2 Droit* L2 AES* L2 Economie et Droit* L2 Sciences économiques* L2 Histoire* L2 Philosophie* L2 Sociologie*	X	BAC+2		
DU Statistiques appliquées FOAD			X	BAC+3		
DU Contentieux du travail FOAD			X	BAC+3		
DU Droit du dommage corporel FOAD			X	BAC+3		
DU Gestion pratique des TPE / PME / PMI FOAD			X	BAC+2		
DU Criminologie renforcée FOAD			X	BAC+3		
DU Management du sport FOAD			X	BAC+3		
DU Acteurs du sport FOAD			X	BAC+3		
DU Anglais juridique FOAD			X	BAC+3		
DU Règlements des différends et solutions d'assurance FOAD			X	BAC+3		

* L1 ou L2 obtenue à UT1 ou hors UT1 : accès de plein droit sous réserve de réaliser une demande d'admission sur eCandidatures1

** M1 obtenu à UT1 : droit à poursuite d'études en M2 sous réserve de réaliser une demande d'admission sur eCandidatures

(a) sous réserve de validation de l'option Mathématiques avec une moyenne au moins égale à 10/20 en session 1

**ANNEXE 2 – PERIODES DE DEPOT DES DEMANDES D'ADMISSION
(HORS 1ERE ANNEE DE LICENCE, BUT ET MASTER)**

Composantes	Diplômes	Dates de candidatures Début	Dates de candidatures Fin
Droit et science politique	Licence 2 (tous les parcours)	09/05/2022	23/05/2022
	Licence 3 (tous les parcours)	09/05/2022	23/05/2022
	DU	NC	NC
Administration et communication	Licence 2 (tous les parcours)	09/05/2022	22/05/2022
	Licence 3 (tous les parcours)	09/05/2022	22/05/2022
	DU	NC	NC
Informatique	Licence 2	NC	NC
	Licence 3 (tous les parcours)	09/05/2022	20/05/2022
	DU	NC	NC
TSE	Licence 2	03/05/2022	24/05/2022
	Licence 3	03/05/2022	24/05/2022
	DU	NC	NC
TSM	Licence 2	15/03/2022	15/04/2022
	Licence 3	15/03/2022	15/04/2022
	DU	15/03/2022	15/04/2022
FOAD	Licence 2	03/05/2022	23/05/2022
	Licence 3	03/05/2022	23/05/2022
	DU (Anglais juridique, Acteurs du sport, Management du sport, Statistiques appliquées)	03/05/2022	23/05/2022
	DU (Règlements des différends et solutions d'assurance - Contentieux du travail - Gestion pratique des TPE_PME_PMI - Criminologie renforcée - DU-Droit du dommage corporel)	23/08/2022	05/09/2022

NC : Non Concerné